

Choix des options et groupes de TD

Après votre [inscription à l'université](#), vous devez obligatoirement **choisir vos options (inscription pédagogique) et vos groupes de TD**.

Pour les étudiants inscrits en "Lettres Langues et Sciences Humaines"

Vous devez vous rapprocher du [secrétariat pédagogique](#) de votre formation.

Pour les étudiants inscrits en "Droit, économie, gestion"

Ceci se fait en deux étapes :

- * Étape 1 : choix des options (inscription pédagogique)
- * Étape 2 : inscription aux Travaux dirigés (TD) en participant à la "Foire aux TD"

Étape 1 : choix des options (inscription pédagogique)

Le choix des options est obligatoire et correspond également à l'inscription aux examens. Cette inscription permet de sélectionner les enseignements obligatoires, optionnels et facultatifs. Elle a lieu de juillet à septembre ([voir calendrier](#)).

[Je choisis mes options \(inscription pédagogique\)](#)

Au début du second semestre, une autre session d'inscription est ouverte pour vous permettre d'éventuelles rectifications, suite à de mauvais choix faits en début d'année universitaire.



Une fois la session d'inscription clôturée, aucune demande ne sera prise en compte par la scolarité. Il est donc indispensable de s'informer des dates et procédures à suivre.

« Les éventuels problèmes de connexion doivent être signalés à la scolarité dans les plus brefs délais, avant la fin de la période accordée pour s'inscrire.

« Cette inscription vous engage, il est de votre responsabilité de suivre les cours pour lesquels vous êtes inscrit. Aucune modification ne pourra être faite hors délai. Une note obtenue à une matière à laquelle l'étudiant n'est pas inscrit ne comptera pas pour l'examen.

NB : redoublants ou semestres de retard

- * Les UE dont la moyenne est égale ou supérieure à 10 sont définitivement acquises.
- * L'inscription pédagogique doit être réalisée pour chaque année d'inscription (ex. : un étudiant de L2 qui a un semestre de retard en L1 doit faire 2 inscriptions pédagogiques, pour la L1 et pour la L2).

Étape 2 : inscription aux Travaux dirigés (TD) en participant à la "Foire aux TD"

Les TD sont des cours obligatoires en effectif réduit qui nécessitent impérativement une inscription personnelle. Ils commencent 2 à 3 semaines après le début des cours magistraux et courent sur un semestre.

Les TD sont notés en contrôle continu (CC). La note entre dans le calcul de la moyenne semestrielle. Cette évaluation prend en compte :

- * l'assiduité de l'étudiant
- * la participation orale
- * les devoirs sur table et/ou à préparer

Je participe à la "Foire au TD" (inscription aux [TD](#))

et

[↓](#) Je télécharge la fiche "Travaux Dirigés"

[↓](#) compléter et à remettre aux chargés de TD)



« Pour chaque TD, l'étudiant a le choix parmi plusieurs créneaux, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

« L'ouverture de la foire aux TD se fait en début de chaque semestre sur un portail sécurisé et dont la session reste ouverte uniquement quelques jours. Il faut donc être très attentif à toutes les informations diffusées par l'administration concernant la procédure à suivre et les dates à respecter.

« Des ordinateurs sont mis à disposition pour la connexion.

« **AUCUN RETARD D'INSCRIPTION N'EST TOLÉRÉ**

Cas particuliers

- * **L1 Droit / AES / Économie** : le TD de *Droit Civil* et le TD de *Droit Constitutionnel* constituent une unité d'enseignement (UE) ; quelles que soient les notes obtenues au TD, seule la note de l'UE compte. Par conséquent, si l'UE n'est pas validée dans le cadre d'un semestre de retard, l'étudiant doit repasser les deux TD.
- * **L3 Économie parcours Comptabilité-Finances** :
 - * les étudiants issus de **BTS / DUT** sont formellement tenus de suivre la *Macroéconomie*
 - * les étudiants issus de **L2 Économie** sont formellement tenus de suivre l'*Analyse Financière*
- * **Salariés et Sportifs de haut niveau** : Il est fortement recommandé de vous connecter le plus tôt possible, afin de pallier vos contraintes. Si toutefois, pour des raisons diverses, vous ne pouvez plus vous inscrire aux groupes de votre choix, vous devez prendre contact avec la scolarité dans les meilleurs délais. Au-delà de la période dédiée à la foire aux TD, aucune demande ne sera prise en compte.
- * **Redoublants / Semestres de retard** : si la maquette du diplôme est amenée à changer d'une année sur l'autre, l'étudiant doit obligatoirement suivre les nouveaux enseignements.